"Maintenant, il fallait introduire dans la représentation de la députation à la chambre basse le principe de la représentation au prorata de la population; car, sans cela, le Haul-Canada, qui demandait depuis si longtemps cette réforme, n'cût jamais consenti à entrer dans la confedération."

Si le Haut-Canada n'eût jamais consenti à entrer dans la confédération sans la représentation basée sur la population, il l'a donc obtenue puisqu'il a consenti à en faire partie? Alors, pourquoi dire que cette mesure ne lui a pas été concédée ? En terminant, je dirai que la confédération proposée des provinces n'est qu'une union législative déguisée, et j'ajouterai ce qu'un homme bien connu dans le pays, par ses talents et son éloquence, disait il y a peu de temps dans une assemblée tenue dans la ville de Montréal, pour condamner le projet ministériel : Que la confédération actuelle est la chrysalide de l'union législative, et que le papillon ne se fera pas longtemps attendre. (Applaudissements.)

M. O'HALLORAN-M. l'OBATEUR :-Avant de faire quelques observations sur les résolutions que vous avez à la main, je puis dire que si j'éprouvais quelque hésitation à me prononcer sur leur mérite, je récuserais la chambre comme n'ayant pas la juridiction voulue pour les adopter; car, nous avons été envoyés ici pour faire des lois et non pour établir des législatures. (Ecoutez!) On nous a députés ici pour faire fonctionner la constitution de ce pays et non pour la détruire. De Gaspé à Sarnia, il n'est pas un électeur, quelque humble que soit sa condition, qui n'ait autant que nous le droit de se prononcer sur cette question. Par conséquent, si c'était mon désir de ne pas m'occuper de cette question, je pourrais justifier mon abstention en disant qu'elle est étrangère à mon mandat ou à l'engagement que j'ai contracté envers ceux dont je suis le député. En exergant le pouvoir de régler cette question, de changer tout le système gouvernemental, d'opérer une révolution, paisible il est vrai, sans consulter la volonté du peuple, on s'arroge un droit qui ne nous a jamais été conféré, et cet acte est une usurpation. Je ne prends pas la parole pour discuter le projet dans ses détails, - je ne ferais que répéter ce qui a déjà été dit et bien mieux dit que je ne pourrais espérer le faire. - mais bien pour protester contre l'usurpation dont cette chambre s'est, à mon avis, rendue coupable en entreprenant de passer ce projet en voulant, dans la mesure de ses facultés, imposer au peuple

de ce pays une constitution qu'il ne pour connaître que lorsqu'il sera appelé à lui obeir. C'est aussi pour m'élever contre co procédé inique à l'aide duquel on essaie de supprimer en cette chambre la liberté de discussion, et de nous forcer, contre notre gré, notre raison et notre jugement, à adopter une mesure pour laquelle un très grand nombre d'entre nous n'ont aucune sympathie réelle. Ce n'est pas me répondre si l'on me dit que je puis librement exprimer mes vues sur cette mesure, que je puis la discuter de même, et en indiquer les défauts, et qu'ensuite l'on me refuse le privilége d'obtenir l'expression de l'opinion de la chambre, de faire enregistrer dans ses annales les motifs de mes objections, et de présenter des résolutions ou motions qui pourraient peut-être rencontrer les vues de la majorité ou au moins faire connaître au peuple de ce pays l'opinion des membres de cette chambre sur des amendements qui pourraient être proposés à cette mesure. Au commencement de cette session, j'ai donné avis que je proposerais deux résolutions qui n'auraient peut-être pas obtenu l'assentiment de la majorité de cette chambre, mais qui exprimaient les vues du grand nombre de mes commettants; ch bien! si je pouvais les mettre en délibération, cela les intéresserait de voir jusqu'à quel point leur opinion est partagée par les représentants du peuple ; cela les intéresserait de voir jusqu'à quel point les députés du Haut-Canada sont prêts à assurer à la minorité anglaise du Bas-Canada ces droits et cette liberté qu'ils réclament pour eux, et ainsi nous pourrions juger quel degré de protection nous trouverions dans le parlement fédéral contre toute oppression que pourrait possiblement nous faire subir notre législature locale. Car, si les hon. députés du Haut-Canada ne veulent pas nous entendre aujourd'hui; s'ils montrent de l'indifférence pour l'injustice qui est à la veille d'être commise envers les habitants du Bas-Canada, parlant la langue anglaise, par la constitution projetée, quelle garantio avons-nous qu'ils ne manifesterent pas le même égoïsme, alors que nous serons impuissants à repousser cette injustice? Je vais lire ces résolutions que javais l'intention de proposer, afin d'obtenir l'opinion de la chambre sur une modification de cette mesure qui, s'il faut qu'elle soit adoptée, aurait pu être amendée de manière à faire disparaître bien des motifs d'objection qu'une grande partie du peuple de cette section a contre elle. La première de ces résolutions